CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DU CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2023

N° 2301112 – MDL

Le Président du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1er : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2023 au grade d'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
ABBAS NATHALIE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	14/10/2023
AGNES SABRINA	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	01/01/2023
ANJARD SOPHIE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	22/10/2023
BARDON CATHERINE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	01/01/2023
BARROCHE DOMINIQUE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	01/01/2023
CUTILLAS STEPHANIE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	01/01/2023
FLEURY EDITH	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	01/01/2023
GALLET MORGANE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	01/01/2023
LACROIX PASCALE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	01/02/2023
LEMERRE JEANNE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	21/06/2023
LORIMIER TOURAYA	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	01/01/2023
MOUCHEL SOPHIE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	02/10/2023
POTELLE MICHEL VERONIQUE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	19/03/2023
ROBINE SOLANGE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	01/01/2023
SIMON SEVERINE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	01/01/2023
SORANT FLORENT	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	01/01/2023
TISON VALERIE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	01/01/2023

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	30	2
Inscrits	15	2

Article 2 : Madame la Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé(e).

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 17 juillet 2023

Pour le Président et par délégation,
La directrice du CCAS

Isabelle VATINEL

Notifié à l'agent le :
Signature :

Affiché le :

CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DU CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2023

N° 2301111 – MDL

Le Président du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1er : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2023 au grade d'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
GUIFFARD PIERRETTE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	01/12/2023
JEANNE MAUD	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	01/12/2023
LEGENDRE BRIGITTE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	01/12/2023
LEGRAIEN MIREILLE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	01/12/2023
LETELLIER ALISSONE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	01/09/2023
PAGLIARO AURELIE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	01/12/2023
PERGEAUX NATHALIE	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	01/12/2023
PUVILLAND LINDA	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	01/01/2023
TEKKOUK SAUVEY KATIA	Pôle Cohésion Sociale	AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	01/12/2023

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	10	0
Inscrits	9	0

Article 2 : Madame la Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé(e).

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 11 septembre 2023

Pour le Président et par délégation,
La directrice du CCAS

Isabelle VATINEL

Notifié à l'agent le :
Signature :

Affiché le :

CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DU CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2023

N° 2301109 – MDL

Le Président du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1er : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2023 au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
CRUCHON NELLY	Pôle Cohésion Sociale	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	01/01/2023
DAVID HAMEL FANNY	Pôle Cohésion Sociale	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	01/01/2023
DOUCET NADIA	Pôle Cohésion Sociale	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	01/01/2023
GEROME MARCELINE	Pôle Cohésion Sociale	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	01/01/2023
KERNAONET ALEXIS	Pôle Cohésion Sociale	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	01/01/2023
MICHEL NATHALIE	Pôle Cohésion Sociale	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	01/01/2023
VOISIN VALERIE	Pôle Cohésion Sociale	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	01/01/2023

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	6	1
Inscrits	6	1

Article 2 : Madame la Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé(e).

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

<u>Article 3</u> : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 17 juillet 2023

Pour le Président et par délégation,
La directrice du CCAS

Isabelle VATINEL

Notifié à l'agent le :
Signature :

Affiché le :

CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DU CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2023

N° 2301110 – MDL

Le Président du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1er : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2023 au grade d'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
BAILLIEVIER PEGGY	Pôle Cohésion Sociale	ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	01/01/2023
GUILLEMOT NICOLAS	Pôle Cohésion Sociale	ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	01/01/2023
PINABEL SONIA	Pôle Cohésion Sociale	ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	29/07/2023

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	3	1
Inscrits	2	1

Article 2 : Madame la Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé(e).

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 17 juillet 2023

Pour le Président et par délégation,
La directrice du CCAS

Isabelle VATINEL

Notifié à l'agent le :
Signature :

Affiché le :

CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DU CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2023

N° 2301107 – MDL

Le Président du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1er : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2023 au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
GIOT SOPHIE	Pôle Cohésion Sociale	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	01/01/2023
JOURDAIN KARINE	Pôle patrimoine et cadre de Vie	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	01/01/2023
TRAVERT CHANTAL JACQUELINE	Pôle Cohésion Sociale	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	01/01/2023

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	5	0
Inscrits	3	0

Article 2 : Madame la Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé(e).

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 17 juillet 2023

Pour le Président et par délégation,
La directrice du CCAS

Isabelle VATINEL

Notifié à l'agent le :
Signature :

Affiché le :

CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DU CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2023

N° 2301108 – MDL

Le Président du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1er : L'agent dont le nom suit est inscrit sur le tableau d'avancement 2023 au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
ETASSE YANNICK	Pôle Cohésion Sociale	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	01/10/2023

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 : Madame la Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé(e).

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 17 juillet 2023

Pour le Président et par délégation,
La directrice du CCAS

Isabelle VATINEL

Notifié à l'agent le :
Signature :

Affiché le :